

Propositions de décret visant l'accueil d'un ou plusieurs élève(s) à besoins spécifiques ou en situation de handicap à l'école.

Intégration ? Inclusion ? Besoins spécifiques ? Handicap physique ? Mental ?
Enseignement spécialisé ? Pour qui ? Pour quoi ?

Que de questions soulevées ces dernières années !

En démarrant ce projet, les élèves de sixième primaire et moi-même avons constaté que notre cadre scolaire était bien sollicité par différents élèves à besoins spécifiques.

Autour de nous, gravitent Annaëlle, Adrien, Guillaume ou encore Louise ou Matilio. Chacun nous apporte sa différence ; l'un avec sa trisomie 21, l'autre avec sa chaise roulante ou encore son autisme Asperger. L'école doit s'ouvrir à l'acceptation de ces enfants différents avec tolérance et bienveillance.

Afin de ne pas fuir la réalité de ces différences, apprenons dès le plus jeune âge ce qu'est un besoin spécifique ou un handicap. L'école doit être un lieu de vie commun à tous ces enfants en demande où chacun veut grandir et s'épanouir comme les autres enfants. En vivant au quotidien auprès d'eux, on se rend compte de la complexité de la tâche.

Notre classe souhaite dès lors proposer plusieurs pistes ou aides afin d'accompagner le mieux possible ces enfants à besoins spécifiques ou à handicap.

Proposition 1 :

Quel enfant ou quel adulte ne s'est jamais senti maladroit, inquiet voire gêné en présence d'un enfant ou d'un adulte différent...

Afin de casser **les préjugés** installés trop rapidement par notre société, il serait intéressant de mettre en contact les enfants du type ordinaire avec des enfants à besoins spécifiques ou en situations de handicap. Il serait dès lors recommandé de créer des échanges entre écoles et/ou classes. Un partenariat à plus ou moins long terme serait instauré pour réaliser diverses activités entre les différents élèves. Les appréhensions, les doutes et les questions seraient apaisés et cela permettrait d'avoir un autre regard face à cette problématique.

Proposition 2 :

Afin de favoriser la **communication** entre tous les élèves, l'instauration de moyens visuels tels que des pictogrammes serait judicieux. Un environnement incitateur à l'échange et à la communication devrait être mis en place afin de mettre les enfants en contact. Le langage des signes connu par un enseignant serait un réel plus pour faciliter la compréhension dans les échanges. Des ateliers mélangeant des élèves des différents cycles permettraient aux aînés d'initier les plus jeunes au langage des signes.

Proposition 3 :

Une **adaptation des locaux** est réellement nécessaire. Les enfants à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer sans difficulté. Un ascenseur permettrait de les rendre beaucoup plus autonome. Des portes coulissantes montées sur rails faciliteraient l'accès aux différentes pièces et des rampes d'accès réduiraient considérablement le nombre de marches et de bordures qu'ils doivent franchir chaque jour.

Proposition 4 :

La présence de **personnes spécialisées** est primordiale afin d'accompagner correctement ces enfants. Actuellement, un enseignant est peu formé sur les différents types de handicaps, les différents besoins spécifiques et les troubles d'apprentissage et du comportement. Il est donc nécessaire d'avoir un corps enseignant compétent et qualifié. Pour cela, des logopèdes, des psychologues et des psychomotriciens(nes) peuvent grandement compléter les compétences des enseignants. Un enfant autiste ou trisomique demande une attention particulière lors d'activités sportives ou extérieures. Seules des personnes connaissant parfaitement leurs comportements peuvent anticiper leurs réactions.

Concrètement :

En collaboration avec toute l'équipe pédagogique et surtout le professeur de Citoyenneté :

- Instaurer des ateliers et des échanges avec des classes d'enfants à besoins spécifiques ou à handicap. Exemples : des ateliers culinaires, des découvertes scientifiques, des tutorats en lecture peuvent être envisagés.

- Initier les élèves aux différents moyens de communications existants et installer différents pictogrammes explicites dans les lieux où gravitent les enfants.
- Adapter les locaux pour les enfants à mobilités réduites ou malvoyants.
- Intégrer à l'équipe éducative, une logopède, une psychologue et une psychomotricienne.

Les élèves de 6^{ème} année de l'école communale de Rosières.